

**BYK-P 105**

Version 7

Date de révision 08/22/2024

Date d'impression 04/30/2026

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : BYK-P 105

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Société : BYK USA LLC  
524 South Cherry Street  
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086  
Visitez notre site Web : [www.byk.com](http://www.byk.com)  
Adresse e-mail : [BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com](mailto:BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com)

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1  
703-527-3887**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Additif mouillant et dispersant  
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification SGH**

Irritation cutanée : Catégorie 2

Sensibilisation respiratoire : Catégorie 1

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

**Éléments d'étiquetage SGH**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection.

## BYK-P 105

Version 7

Date de révision 08/22/2024

Date d'impression 04/30/2026

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Intervention:**

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

### SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange  
 Nature chimique : Acide polycarboxylique insaturé à bas poids moléculaire  
**Composants dangereux**

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
Des acides gras, huile de tournesol, conjugué, produits de réaction avec l'anhydride maléique et les acides gras de tallol	85711-46-2	>= 80 - < 100
Maleic anhydride	108-31-6	>= 0.1 - < 1

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.  
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
 Enlever les lentilles de contact.

## BYK-P 105

Version 7

Date de révision 08/22/2024

Date d'impression 04/30/2026

En cas d'ingestion	: Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Pas d'information disponible.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Manipuler comme un produit chimique industriel. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Pas sensible à l'impact mécanique. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	: Oxydes de carbone
Information supplémentaire	: Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Équipements de protection particuliers des pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

## BYK-P 105

Version 7

Date de révision 08/22/2024

Date d'impression 04/30/2026

l'élimination.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Matières à éviter : Conserver à l'écart des agents oxydants.

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Maleic anhydride	108-31-6	TWA	0.01 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
Maleic anhydride		TWA	0.25 ppm 1 mg/m <sup>3</sup>	OSHA Z-1
Maleic anhydride		TWA	0.25 ppm 1 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL

Hazardous components without workplace control parameters

**Mesures d'ordre technique** : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : A moins que le moniteur d'air montre que les niveaux de vapeurs/brumes/poussières sont inférieurs au seuil admissible d'exposition porter un respirateur correctement ajusté (approuvé NIOSH) pendant l'exposition au produit.  
En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains  
Matériel : Caoutchouc nitrile

**BYK-P 105**

Version 7

Date de révision 08/22/2024

Date d'impression 04/30/2026

Remarques	: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection des yeux	: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Protection de la peau et du corps	: Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect	: liquide
Couleur	: brun
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 6, Concentration: 1 % (68 °F (20 °C)) Méthode: Universal pH-value indicator
Point/ intervalle de fusion	: < 68 °F (< 20 °C) Méthode: derived
Point/intervalle d'ébullition	: > 392 °F (> 200 °C) Méthode: derived
Pression de vapeur	: < 1 hPa (68.00 °F (20.00 °C)) Méthode: derived
Point d'éclair	: > 230.00 °F (> 110.00 °C) Méthode: 49 (Pensky-Martens)
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible

**BYK-P 105**

Version 7

Date de révision 08/22/2024

Date d'impression 04/30/2026

Densité relative/Densité spécifique	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.0450 g/cm <sup>3</sup> (68.00 °F (20.00 °C)) Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube)
Masse volumique apparente	:	Non applicable
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'inflammation	:	> 392 °F (> 200 °C) Méthode: DIN 51794
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Conditions à éviter	:	Donnée non disponible
Matières incompatibles	:	Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	:	Néant

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables**

Contact avec la peau  
Absorption par la peau  
Inhalation  
Yeux  
Ingestion

**BYK-P 105**

Version 7

Date de révision 08/22/2024

Date d'impression 04/30/2026

**Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 2,535 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:****85711-46-2 Des acides gras, huile de tournesol, conjugué, produits de réaction avec l'anhydride maléique et les acides gras de tallol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
BPL: oui

**108-31-6 Maleic anhydride:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1,090 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 398 mg/kg

DL50 (Lapin, femelle): 2,620 mg/kg  
BPL: Pas d'information disponible.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Produit:**

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

**Composants:****85711-46-2 Des acides gras, huile de tournesol, conjugué, produits de réaction avec l'anhydride maléique et les acides gras de tallol:**

Espèce: EPISKIN human epidermis skin constructs  
Evaluation: Irritant pour la peau.  
Méthode: OCDE ligne directrice 439  
Résultat: Irritant pour la peau.  
BPL: oui

**108-31-6 Maleic anhydride:**

Espèce: Lapin  
Méthode: Pas d'information disponible.  
Résultat: Corrosif pour la peau  
BPL: non

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit:**

Remarques: Provoque une sévère irritation des yeux.

**Composants:**

**BYK-P 105**

Version 7

Date de révision 08/22/2024

Date d'impression 04/30/2026

**85711-46-2 Des acides gras, huile de tournesol, conjugué, produits de réaction avec l'anhydride maléique et les acides gras de tallol:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

BPL: oui

**108-31-6 Maleic anhydride:**

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif pour les yeux

BPL: oui

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Produit:**

Remarques: A un effet sensibilisant.

**Composants:****85711-46-2 Des acides gras, huile de tournesol, conjugué, produits de réaction avec l'anhydride maléique et les acides gras de tallol:**

Type de Test: Mouse Local Lymph Node assay (LLNA)

Espèce: Souris

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

BPL: oui

**108-31-6 Maleic anhydride:**

Type de Test: Test de Buehler

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: A un effet sensibilisant.

BPL: oui

**Mutagenicité sur les cellules germinales****Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:****85711-46-2 Des acides gras, huile de tournesol, conjugué, produits de réaction avec l'anhydride maléique et les acides gras de tallol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

**BYK-P 105**

Version 7

Date de révision 08/22/2024

Date d'impression 04/30/2026

Résultat: négatif  
BPL: oui

: Type de Test: In vitro mammalian cell gene mutation test  
(mouse lymphoma)

Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
BPL: oui

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
BPL: oui

**Cancérogénicité**
**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**IARC**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

**OSHA**

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérigènes réglementés.

**NTP**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

**Toxicité pour la reproduction**
**Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**85711-46-2 Des acides gras, huile de tournesol, conjugué, produits de réaction avec l'anhydride maléique et les acides gras de tallol:**

Effets sur la fertilité :  
Espèce: Rat

**BYK-P 105**

Version 7

Date de révision 08/22/2024

Date d'impression 04/30/2026

Sex: mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
NOAEL: 1,000 mg/kg,  
F1: > 1,000 mg/kg,  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
BPL: oui

Incidences sur le  
développement du fœtus

: Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
> 1,000 mg/kg  
1,000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
BPL: oui

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Toxicité à dose répétée****Produit:**

Remarques: L'absorption ingrédients(solvents)par inhalation et/ou contact cutané répété peut  
résulter en d'éventuelles lésions des reins.

L'exposition par inhalation prolongée peut causer des dommages aux voies respiratoires.

**Composants:****85711-46-2 Des acides gras, huile de tournesol, conjugué, produits de réaction avec l'anhydride maléique et les acides gras de tallol:**

Espèce: Rat, mâle et femelle  
NOAEL: 1,000 mg/kg  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
BPL: oui  
Organes cibles: Estomac

**Toxicité par aspiration****Produit:**

Donnée non disponible

**Expérience de l'exposition humaine****Produit:**

Inhalation:

**BYK-P 105**

Version 7

Date de révision 08/22/2024

Date d'impression 04/30/2026

	Symptômes:	De fortes concentrations de vapeurs résultant du produit étant chauffé, atomisé ou vaposisé peuvent irriter les voies respiratoires et la muqueuse., Peut causer une sensibilisation des voies respiratoires.
Contact avec la peau:	Symptômes:	Le contact avec la peau peut causer irriter; peut causer la sensibilisation.
Contact avec les yeux:	Symptômes:	Le contact avec la peau peut probablement provoquer une irritation.
Ingestion:	Symptômes:	Des ingestions peuvent irriter l'appareil digestif.

**Information supplémentaire**
**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**
**Écotoxicité**

Donnée non disponible

**Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes**
**Produit:**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Réglementation

40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des

**BYK-P 105**

Version 7

Date de révision 08/22/2024

Date d'impression 04/30/2026

Remarques	substances de la catégorie I Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".
Information écologique supplémentaire	: Donnée non disponible

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

EPA code (s) de déchets dangereux	: Non applicable
Déchets de résidus	: Jeter selon accord avec les normes en vigueur aux niveaux local, fédéral et national. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale****49 CFR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]****US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)**

**BYK-P 105**

Version 7

Date de révision 08/22/2024

Date d'impression 04/30/2026

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

**SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence**

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

**US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)**

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans SARA 302.

**SARA 311/312 Dangers** : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

**SARA 302** : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

**SARA 313** : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

**Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]**

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCMII Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Non-volatile (poids) : 97 - 100 %  
Méthode: 22 (10min/150°C)  
DIN EN ISO 3251  
L'information non-volatile n'est pas des spécifications.

**Massachusetts Right To Know**

Aucun des composants n'est soumis à la Loi "Right to Know" du Massachusetts.

**Pennsylvania Right To Know**

Des acides gras, huile de tournesol, 85711-46-2

**BYK-P 105**

Version 7

Date de révision 08/22/2024

Date d'impression 04/30/2026

conjugué, produits de réaction avec  
l'anhydride maléique et les acides gras de  
talloi  
Maleic anhydride

108-31-6

**New Jersey Right To Know**

**U.S.: Nombre Secret Commercial**  
**d'Enregistrement de New Jersey pour le produit (NJ TSRN)**

: Not Applicable

**Prop. 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucune substance chimique, dont l'Etat de Californie ait connaissance, qui puisse provoquer le cancer, des malformations congénitales, ou tout autre dommage lié à la reproduction.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Section 5a : Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante.

Section 4 / 12(b) : Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation.

DSL : Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision : 08/22/2024

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.